

## Présence juive à Limoges au Moyen-âge\*

### Éléments d'un dossier

Pascal Texier  
Université de Limoges  
OMIJ (IAJ)  
SAHL

Rarement utilisés par les médiévistes travaillant sur Adémar de Chabannes, les sources juives laissent entrevoir l'existence d'une communauté juive intellectuellement puissante dans la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle, en particulier avec la présence de Tov Elem. Cela peut conduire à réexaminer le contexte de l'antisémitisme présent dans certains écrits contemporains d'Adémar de Chabannes.

Avec Raoul Glaber, Adémar de Chabannes est le seul auteur contemporain des faits à mentionner la destruction du Saint-Sépulcre par le calife fatimide d'Al Hākīm bi-Amr Allah, mais il fait précéder le récit de l'évènement par la relation du baptême forcé que l'évêque Hilduin imposa aux juifs de Limoges. Cette succession interroge, d'autant qu'elle est le fruit d'une manipulation chronologique puisqu'il retarde d'un an la démolition de l'*Anastasis*. Tout se passe comme si Adémar cherchait à provoquer chez son lecteur le sentiment qu'il existerait un lien entre les mesures prises à l'encontre de la communauté juive limousine et les persécutions anti-chrétiennes ordonnées par Al Hākīm<sup>1</sup>. S'agit-il d'une attitude personnelle d'Adémar, dont on sait combien la personnalité est complexe, où faut-il y voir le reflet d'une situation singulière, marquée par la présence à Limoges d'une communauté juive, puissante dès les premières décennies du XI<sup>e</sup> siècle et perçue par le moine de Saint-Cybard comme constitutive d'un danger potentiel<sup>2</sup> ?

---

\* *Archives en Limousin*, n° 49, 2017-2, p. 4-8.

<sup>1</sup> Sur ce point, voir Arnaud KNAPEN et Nicolas SCHROEDER, « La destruction du Saint-Sépulcre d'après Raoul Glabert et Adémar de Chabannes », David ENGELS, Didier MARTENS, et Alexis WILKIN, *La destruction à travers l'histoire : pratiques et discours*, 2013, p. 163-184.

<sup>2</sup> La synchronie des présences à Limoges d'Adémar et du talmudiste Tov-Elem est parfois notée, mais sans que les auteurs en tirent des

C'est pour tenter de répondre à cette question que l'on propose de rassembler ici les éléments d'un corpus documentaire sur la présence juive à Limoges entre les IX<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles en mettant l'accent sur les sources hébraïques, rarement utilisées par les historiens travaillant à partir des écrits d'Adémar.

Il est vrai que l'usage des sources juives pose une double série de problèmes. D'une manière générale, leur rédaction en caractères hébraïques rend leur accès difficile et les exclut, *de facto*, du champ documentaire mobilisable<sup>3</sup>. L'usage de cette écriture pose en outre la question de la transcription du nom « Limoges ». Pour un certain nombre d'auteurs, il faut rechercher la translittération du terme latin *Lemovicum*, hypothèse qui les conduit à exclure des documents, faute de pouvoir identifier Limoges avec les toponymes mentionnés dans les sources juives<sup>4</sup>. Toutefois, il est plus vraisemblable que les auteurs juifs aient utilisé des formes vernaculaires<sup>5</sup> — *Limôtges/Lemôtges* —, présentes

---

conséquences particulières voir par exemple : Sara LIPTON, *Dark Mirror : The Medieval Origins of Anti-Jewish Iconography*, New York, 2014, p. 41.

<sup>3</sup> C'est le cas par exemple de Dom Becquet, l'un des meilleurs connaisseurs de l'histoire des sources médiévales, pour qui la communauté juive de Limoges a su passer « inaperçue », après les mesures d'expulsion prise par l'évêque Hilduin en 1009/1010 : Dom BECQUET, *Paroisses et paroissiens en Limousin au XIX<sup>e</sup> siècle*, Ligugé, 1979, multigr. (Arch. dép. 87, I/H 232).

<sup>4</sup> Robert CHAZAN, « The persecution of 992 », *Revue des études juives*, t. 129, 1970-1, p. 217-221, ici p. 118.

<sup>5</sup> Voir par exemple les gloses françaises de Rachi rédigées en caractères hébraïques : Claude HAGÈGE, « Les gloses de Rachi, rabbin champenois du XI<sup>e</sup> siècle, document exceptionnel pour l'histoire du français parlé... et de l'hébreu », *Héritages de Rachi*, Paris, 2006, p. 77-94.

Sur les anciennes formes vernaculaires de « Limoges », citons *Limodicas* ou *Lemodicas* sur un denier de Charles-le-Chauve voir M. Parvérie, « Un type inédit de Charles-le-Chauve pour Limoges », *Bulletin de la Société Numismatique du Limousin*, XXIV, février 2017, p. 8-12 ; pour les usages en anthroponymie, *P. de Lemotgas*, c. 1190 (Maximin DELOCHE, *Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu*, Paris, 1859, p. 268) ; *Aymericus de Lemotjas*, 1126 (Jacques de FONT-RÉAULX, « Cartulaire du chapitre de Saint-Étienne de Limoges, IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles », *BSAHL*, t. 68/1 [1919], p. 191, *Lemotges* (transaction entre David *Ardallos* et le prieur de Saint-Gérald, publ. dans *Revue des Langues romanes*, 1891, p. 411.

aussi bien dans les sources latines que dans la documentation hébraïque<sup>6</sup>. Si l'on observe en outre, comme pour les sources latines, l'habituel décalage entre la rédaction et les événements décrits, les sources juives présentent une singularité complémentaire. Les communautés juives médiévales appartiennent à deux aires culturelles différentes — séfarade, ashkénaze — qui ont certes des relations, mais qui développent chacune des particularismes, reflétant la diversité des contextes sociaux-politiques, ou des traditions liturgiques. Il en résulte des manières de dire différentes qu'il faut prendre en compte pour interpréter les sources, surtout lorsqu'elles traitent d'une région, comme le Limousin, située à la charnière des deux mondes. De là, les réticences d'un certain nombre d'auteurs pour attribuer à Limoges les faits relatés par des sources que nous ne connaissons qu'à travers des documents tardifs et émanant d'aires culturelles lointaines, régions rhénanes ou ibériques.

Ajoutons qu'elles ont été analysées isolément les unes des autres, sans chercher à constituer un corpus qui faciliterait leur étude critique et la mise en évidence d'éventuelles cohérences. Le format nécessairement restreint de la revue ne permettant pas de détailler ces éléments de critique textuelle et historiographique, nous nous contenterons de présenter ici les éléments du dossier, renvoyant les développements et l'apparat critique à un article à paraître dans le *Bulletin* de la Société archéologique et historique du Limousin.

Sous le bénéfice de cette observation, il devient possible de constituer un petit corpus documentaire dont les éléments seront présentés chronologiquement.

### **La lettre de 992**

Censée avoir été écrite par la communauté de Limoges en 992, cette lettre constitue l'une des plus anciennes sources

---

<sup>6</sup> N'étant ni hébraïsants ni spécialiste des parlers d'oc médiévaux, nous nous étions ouverts de cette hypothèse à Gérard Gonfroy (Limoges-Lettres) et Mordechai Breurer, à l'époque professeur émérite à l'Université de Bar-Ilan (Tel-Aviv) ; l'idée est apparue comme plausible à ce dernier qui la reprise dans l'article que nous lui avons demandé de rédiger pour la Société archéologique et historique du Limousin : Mordechai BREURER, « Un grand talmudiste à Limoges au XI<sup>e</sup> siècle : Rabbi Joseph Bonfils », *BSAHL*, t. 119 (1991), p. 60-64, ici p. 61, note 2.

narratives se rapportant à l'histoire d'une communauté juive de l'Europe du Nord. On comprend dès lors qu'elles puissent constituer un maillon important pour l'histoire du judaïsme limougeaud, mais son interprétation soulève bien des questions. Il s'agit d'un texte fragmentaire<sup>7</sup>, relatant l'histoire d'un juif apostat, originaire de Blois qui, pour se venger du mauvais accueil que lui aurait réservé la communauté de Limoges, place une figure de cire dans l'arche de la synagogue, avant d'accuser ses coreligionnaires de chercher à porter atteinte aux « seigneurs locaux ». Depuis une vingtaine d'années, sa date et sa localisation ont fait l'objet de deux séries d'observations critiques. En premier lieu Robert Chazan pense plus vraisemblable de localiser les faits au Mans et non à Limoges. Il se fonde sur la plus grande proximité entre Le Mans et Blois qu'entre cette dernière localité et Limoges, mais on observera que les relations culturelles et spirituelles entre Limoges et l'espace ligérien moyen sont clairement établies pour les X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles<sup>8</sup>, ce qui conduit à relativiser la proposition mancelle. D'autres auteurs mettent en avant l'anachronisme d'une source qui serait plus en rapport avec le contexte lié à la première croisade, qu'avec l'état des relations judéo-

---

<sup>7</sup> Le texte a été édité dans *Sefer Gezêrôt Ashkenaz we-tsarfat*, A. M. HABERMANN (éd.), Jérusalem 1945-1946, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Parme : ms Parma 1542/23, f° 286v° – 287v°. Selon Benjamin RICHLER, *Hebrew Manuscripts in the Biblioteca Palatina in Parma*, Jérusalem, 2001, p. 401, le document est rédigé avec une écriture ashkénaze semi-cursive datable de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ; Simon SCHWARZFUCHS, « Chronique hébraïque du XI<sup>e</sup> siècle », *Évidence*, n° 471, 1954 en propose une traduction française. Pour une analyse critique du texte, voir David MALKIEL, « Historical essay. Jewish-Christian relations in Europe, 840-1096 », *Journal of Medieval History*, 29 (2003), p. 55-83, ici p. 67-71. Voir également Robert CHAZAN, « The Persecution of 992 », *Revue des études juives*, 129 (1970), p. 197-203 ; Salo Wittmayer BARON, *A Social and Religious History of the Jews*, vol. 6, "High Middle Ages, 500-1200", Columbia University Press, 1952, p. 218-219.

<sup>8</sup> Les récentes investigations archéologiques conduites sur le chœur de l'abbatiale du Sauveur de Saint-Martial de Limoges montre d'évidentes parentés avec un groupe d'églises situées entre Orléans, Tours et Limoges, voir également les relations entre Fleury et Saint-Martial, Tours et Saint-Yrieix : Claude ANDRAULT-SCHMITT (dir.), *Saint Martial de Limoges. Ambition politique et production culturelle (Xe-XIIIe siècle), actes du colloque des 26-28 mai 2005 à Poitiers et Limoges...*, Limoges, 2006, passim.

chrétiennes à la charnière des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles. Mais ici encore l'argument n'est pas déterminant, dans la mesure où il reflète les vues de Chazan pour qui le siècle précédent la première croisade n'aurait pas été marqué par un durcissement particulier des conditions de vie des communautés juives. Aujourd'hui, la plupart des historiens du judaïsme pensent l'inverse et voient dans l'affaire de 992 l'une des nombreuses persécutions de cette période<sup>9</sup>. Ajoutons que, dans l'espace aquitain, ainsi que l'a montré Richard Landes<sup>10</sup>, l'épisode hérétique du début du XI<sup>e</sup> siècle témoigne d'une certaine similitude entre les positions tenues par la dissidence chrétienne et celle dont pouvaient se prévaloir les communautés juives, ce qui peut suggérer de lier répression de l'hérésie et violence contre les juifs<sup>11</sup>. D'autres auteurs ont pointé ce qu'ils considèrent comme constituant des « anachronismes », mais qui peuvent, dans beaucoup de cas recevoir une explication cohérente avec la date donnée par la source. En fait, il semble bien que la plupart de ces critiques soient fondées sur la difficulté à concevoir qu'il ait pu exister à Limoges une communauté suffisamment forte pour laisser quelques traces dans la documentation. Or le crédit qu'il convient de donner à la lettre de 992 est renforcé par la présence à Limoges d'un grand maître, attestée dès les premières décennies du XI<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>9</sup> Voir les observations de David MALKIEL, *Reconstructing Ashkenaz : The Human Face of Franco-German Jewry, 1000–1250*, Stanford, 2009, p. 58 qui cite les travaux de Baron, Schwarzfuchs et Avraham Grossman.

<sup>10</sup> Richard LANDES, « La vie apostolique en Aquitaine en l'an mil. Paix de Dieu, culte des reliques et communautés hérétiques », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 46<sup>e</sup> année, n° 3 — mai-juin 1991), p. 573-593, ici p. 585-586. L'assimilation juifs/hérétiques est présente dès l'époque wisigothique : Céline MARTIN, « Les juifs wisigothiques, un peuple hérétique », *Revue de l'histoire des religions*, 234 – 2 (2017), p. 315 à 314.

<sup>11</sup> Voir également les associations juifs/hérétiques qu'Adémar de Chabannes développe dans ses sermons : Michael FRASSETTO « Augustine's Doctrine of Witness and Attitudes toward the Jews in the Eleventh Century », *Church History and Religious Culture*, n° 87 (2007), p. 287-304, ici p. 295-303.

### La présence de Tov Elem

Rabbi Joseph Tov Elem l'ancien, fils de Samuel,<sup>12</sup> est sans conteste l'une des plus éminentes personnalités du judaïsme médiéval, pour la France septentrionale du début du XI<sup>e</sup> siècle. Son lien avec Limoges est attesté par deux sources différentes. Dans un poème liturgique, Tov Elem fait figurer son nom en acrostiche, manière habituelle à l'époque pour signer un texte ; mais il va plus loin en précisant « Joseph Tov Elem bar [= fils de] Samuel Mikirot (de la ville de) L.I.M.O.D.G.S »<sup>13</sup>, formule qui peut signifier, soit qu'il est originaire de Limoges, soit qu'il réside dans cette ville. Au XII<sup>e</sup> siècle, Rabbenou Tam (1100-1171), petit-fils de Rachi, permet peut-être de lever cette ambiguïté dans la mesure où il présente le rabbin limougeaud comme originaire de Narbonne où il aurait été l'élève de Rabbana Jacob surnommé le prophète, illustre figure de la communauté narbonnaise actif dans les 30 dernières années du X<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup>. Il précise en outre que Tov Elem est le rabbin dirigeant du royaume [*malkhut*] de Limoges et d'Anjou<sup>15</sup>, expression énigmatique qui a donné lieu à diverses interprétations. On admet généralement que R. Tam raisonne en fonction de la

---

<sup>12</sup> Tov Elem ou *Tobelem* est la traduction hébraïque de « bon fils », il apparaît donc dans la littérature sous ces différentes appellations. Sur ce personnage, voir Mordechaï BREURER, « Un grand talmudiste à Limoges au XI<sup>e</sup> siècle : Rabbi Joseph Bonfils », *BSAHL*, t. 119, 1991, p. 60-64 ; à compléter par Simon SCHWARZFUCHS, « Rabbi Joseph fils de Samuel Tov Elem », in René-Samuel SIRAT (dir.), *Héritage de Rachi*, Paris, 2006, p.41-58 et Avraham GROSSMAN, *The Early Sages of France. Their Lives, Leadership and Works*, Jérusalem, The Magnes Press, The Hebrew University 1995 [en Hébreux].

<sup>13</sup> Transcription donnée par Simon SCHWARZFUCHS, *op. cit.*, p. 43, à rapprocher des formes données ci-dessus, note 5.

<sup>14</sup> Irving Abraham AGUS, *Urban Civilization in Pre-crusade Europe*, vol. 1, p. 41-42.

<sup>15</sup> R. TAM, *Sefer Ha-Yachar*, Berlin, 1898, p. 89-90. Cette mention énigmatique est parfois interprétée comme le premier témoignage d'une organisation synodale et communauté juive française : Bernhard BLUMENKRANZ, « Les origines et le Moyen Âge », in *Histoire des juifs de France*, Toulouse, 1972, p. 56. On remarquera de même que le lien Angers-Limoges est également présent dans la chronique juive mentionnée ci-dessus qui précise que le paiement d'une rançon est effectué par moitié en monnaies d'Angers et de Limoges : Norman GOLB, *The Jews in Medieval Normandy: A Social and Intellectual History*, Cambridge University Press, 1998, p. 9-10.

situation qu'il connaît à son époque, c'est-à-dire celle d'un Limousin uni à l'Anjou des Plantagenets à la suite du mariage d'Aliénor d'Aquitaine avec Henri Plantagenet, en 1152. Mais il existe une autre possibilité qui ferait de l'association Limoges/Anjou, non le reflet de l'organisation territoriale de la France du Centre-Ouest, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, mais celui d'une organisation propre aux communautés juives de la France septentrionale, au début du XI<sup>e</sup> siècle. En ce sens on peut citer l'histoire de Jacob bar Jequthiel, riche homme de Rouen, qui sollicite l'intervention du Pape pour arrêter les persécutions entreprises par le duc de Normandie à l'encontre des juifs de son duché<sup>16</sup>. Pour donner plus de poids à son intervention, il propose d'offrir au pape une somme de 200 livres, payable par moitié en monnaies d'Angers et de Limoges. Cette information suggère qu'il existerait au sein des communautés juives de la France septentrionale des aires de circulations monétaires et peut-être de solidarité qui donnent du crédit aux dires de R. Tam<sup>17</sup>. Ajoutons que la vision médiévale des territoires et de leur organisation spatiale est sensiblement différente de la nôtre. C'est ainsi que la carte dressée par le géographe Idrisi en 1154 place Limoges entre Tours et Poitiers, à peu de distance du Mans<sup>18</sup>. Le réseau familial et des correspondants du rabbin limougeaud renvoie lui aussi à cette zone. Son frère, Benjamin ben Samuel poète liturgique réside à Coutances, le tossafiste de Coucy Samson, fils de Samson, revendique son ascendance et Isaac ben Isaac, rabbin liturgiste de Chinon vers 1250, affirme que sa mère appartenait à la lignée de Tov Elem. On sait par ailleurs qu'il correspondait avec Élie l'ancien, probablement originaire du Mans<sup>19</sup>. Bien que d'origine méridionale, c'est donc sur la France septentrionale que s'étend l'influence de Tov Elem et c'est dans ce cadre qu'il convient d'en apprécier le rôle.

---

<sup>16</sup> Norman GOLB, *The Jews in Medieval Normandy: A Social and Intellectual History*, Cambridge University Press, 1998, p. 9-10

<sup>17</sup> Pour Bernhard BLUMENKRANZ, l'information donnée par R. Tam constituerait la première trace d'une organisation synodale des communautés juives en France : « Les origines et le Moyen Âge », *Histoire des juifs en France*, Toulouse, 1972, p. 56.

<sup>18</sup> M. Numa BROU, « Visions Médiévales de la France », *Imago Mundi*, 36 (1984), p. 32-47, ici p. 45.

<sup>19</sup> Sur tous ces points, voir Simon SCHWARZFUCHS, « Rabbi Joseph fils de Samuel... », *op. cit.*, p. 43-44.

Il est l'auteur d'une œuvre partiellement conservée et abordant presque tous les principaux domaines de la science rabbinique : exégèse talmudique, liturgie, poésie, mais aussi droit. Pour des communautés champenoises et en particulier celle de Troyes, il rédige des consultations — *responsa* —. L'une d'entre elles a pu être précisément datée, car faisant référence à la destruction d'une église de Sens en 1016-1017<sup>20</sup>. Grâce à ce détail, il est possible d'établir et qu'il devait vivre entre 970 et 1030<sup>21</sup>, ce qui en fait un contemporain d'Adémar. Par ailleurs, la date du *responsum* témoigne de l'activité du rabbin quelques années seulement après les mesures d'expulsion de l'évêque Hilduin, il convient donc de relativiser, sur ce point, les indications données par Adémar<sup>22</sup>. En revanche, il faut sans doute accorder quelque attention à ce qu'il nous dit à propos des controverses organisées pour obtenir la conversion des juifs. Selon cet auteur l'évêque Hilduin « enjoignit aux docteurs en loi divine de disputer avec les juifs pendant un mois, pour les convaincre à partir de leurs livres »<sup>23</sup>. On voit par là qu'il devait probablement exister des hébraïsants parmi les clercs de Limoges. En second lieu la mention de « leurs livres » prend tout son sens lorsqu'on la rapproche de la présence de Tov Elem, dont R. Tam nous apprend qu'il possédait de nombreux manuscrits.

En outre, le fait qu'il soit sollicité par les communautés champenoises témoigne de la diffusion de ses travaux vers l'Est, en direction des régions rhénanes, c'est-à-dire vers le monde proprement ashkénaze ; sa mémoire y est d'ailleurs toujours présente aujourd'hui, car on lui reconnaît un rôle déterminant dans la transmission du savoir des *Gaonim* de Babylone. Les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles marquent une rupture dans l'histoire du judaïsme. C'est à ce moment que les académies de Babylonie cessent de constituer le centre intellectuel, légal et spirituel du judaïsme. S'opère alors une sorte de *translatio studii* avec de nouveaux lieux de productions intellectuelles

---

<sup>20</sup> La traduction en anglais de ce *responsum* a été publiée par Irving Abraham AGUS, *op. cit.*, p. 173-176.

<sup>21</sup> Simon SCHWARZFUCHS, « Rabbi Joseph fils de Samuel... », *op. cit.*, p. 46.

<sup>22</sup> ADÉMAR DE CHABANNES, *Chronique*, trad. Par Yves Chauvin et Georges Pon, Brepols, 2003, III, 47, p. 258.

<sup>23</sup> *Ibid.*, *eod. loc.*

en Rhénanie, en Afrique du Nord, en Espagne et en Provence<sup>24</sup> : c'est cet héritage que recueille Tov Elem avant de le transmettre, enrichi de son travail personnel, aux communautés de la France septentrionale.

Cette phase particulièrement brillante semble s'estomper avec la disparition de Tov Elem et, à de très rares exceptions près, la documentation juive ne semble plus mentionner l'activité de la communauté limougeaude. Pourtant une analyse attentive des sources locales laisse entrevoir une certaine continuité de la présence juive.

### La copie du faux canon de la collection d'Hérouval

Le manuscrit latin 4281 de la Bibliothèque nationale<sup>25</sup> conserve un faux canon, associé à la collection d'Hérouval, proscrivant les relations sexuelles entre juifs et femmes chrétiennes. Il a été transcrit dans la marge du folio 48 verso, en vis-à-vis du titre *De iudaeis*<sup>26</sup>. Ce texte a toutes les apparences d'un faux, dans la mesure où il ne nous a été transmis par aucune autre collection canonique et que son *incipit* ne se retrouve que dans l'unique manuscrit précité<sup>27</sup>. En forgeant son texte, il semble que l'auteur ait voulu renforcer les stigmatisations liées à la fréquentation des juifs par les chrétiens, en interdisant les unions sexuelles, disposition absente de la collection d'Hérouval<sup>28</sup>. Si le manuscrit paraît avoir été réalisé dans le premier quart du IX<sup>e</sup>

---

<sup>24</sup> Julien BAUER, *Les juifs ashkénazes*, Que sais-je ?, n° 3623, Paris, 2001, p. 8-9.

<sup>25</sup> BNF, ms lat. 4281, f° 64v° ; voir Capucine NEMO-PEKELMAN, « Signum mortis : une nouvelle explication du signe de la rouelle ? », in J. TOLAN et al., *Jews in Early Christian Law*, Turnhout (Brepols), 2014, p. 153-167 [en ligne : [https://www.academia.edu/1785168/Signum\\_mortis\\_une\\_nouvelle\\_explication\\_du\\_signe\\_de\\_la\\_rouelle\\_in\\_J.\\_Tolan\\_et\\_al.\\_Jews\\_in\\_Early\\_Christian\\_Law\\_Turnhout\\_Brepols\\_2014\\_153-167](https://www.academia.edu/1785168/Signum_mortis_une_nouvelle_explication_du_signe_de_la_rouelle_in_J._Tolan_et_al._Jews_in_Early_Christian_Law_Turnhout_Brepols_2014_153-167), consulté le 08/03/2017]

<sup>26</sup> Pour une édition de ce titre, voir Amnon LINDER, *The Jews in the Legal Sources of Early Middle Ages*, Détroit-Jérusalem, 1977, p. 597-598.

<sup>27</sup> Voir la base de données *In Principio*, Turnhout (Brepols), vis *si quis Judeus hereticus violaverit adulterando Christianam feminam* [en ligne : <http://apps.brepolis.net.janus.biu.sorbonne.fr/inpr/Main.aspx>, consulté le 13/03/2017]

<sup>28</sup> Capucine NEMO-PEKELMAN, *op. cit.*, p. 154.

siècle par un scriptorium de l'est de la France ou de la Bourgogne, l'insertion du bifeuillet, où le scribe a transcrit le faux, est datable de la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle comme en témoigne son écriture caractéristique<sup>29</sup>. Or à cette époque le manuscrit se trouvait à Saint-Martial<sup>30</sup> c'est donc vraisemblablement un moine de ce monastère qui a exécuté la copie. Capucine Nemo-Pekelman, qui a mis en lumière ce document, remarque que le bifeuillet comporte, outre le canon apocryphe, deux titres tirés d'une fausse décrétale du pape Sylvestre défendant l'immunité des clercs à l'égard de justices séculières criminelles et renforçant le nombre de témoins, nécessaire à l'organisation d'une procédure accusatoire menée contre un métropolitain. L'ensemble est complété par un extrait de l'ordo du concile de Tolède 4 (633) qui, à travers les règles de préséance observées lors de ce type de réunion, affirme clairement la supériorité des clercs sur les laïcs. Ce genre de montage correspond généralement à la construction d'un arsenal documentaire défensif au bénéfice d'une communauté devant affronter un débat judiciaire. Si l'on suit cette analyse, on peut alors imaginer que l'abbaye de Saint-Martial se soit trouvée en situation d'avoir à défendre ses droits face à une juridiction laïque. Mais, allant plus avant, Herbert Schneider propose de voir dans ce bifeuillet le reflet d'un contentieux impliquant, d'une part des juifs, des séculiers et l'évêque et le métropolitain, d'autre part. Le même auteur constate qu'en 1024 le métropolitain de Bourges est en conflit avec l'évêque de Limoges Jourdain et le duc d'Aquitaine Guillaume le Grand en 1024. Le métropolitain de Bourges conteste la désignation de Jourdain, choisi par le duc d'Aquitaine, pour occuper le siège épiscopal, situation qui pourrait correspondre au contexte supposé avoir présidé à la confection du dossier. Adémar nous a laissé un récit relativement circonstancié de l'événement, mais à aucun moment il évoque une présence juive parmi les protagonistes<sup>31</sup>.

D'une manière générale, à partir du milieu du XI<sup>e</sup> cette présence se fait de plus en plus discrète en Limousin,

---

<sup>29</sup> Datation proposée par Jean Vezin, selon H. SCHNEIDER, *Die Konzilordines des Früh-und Hochmittelalters*, MGH, 1996, p. 187.

<sup>30</sup> Une mention rédigée dans une écriture du XI<sup>e</sup> siècle donne cette précision au folio 1r<sup>o</sup>.

<sup>31</sup> ADÉMAR DE CHABANNES, *Chronique*, III, 57.

contrairement à ce qui se passe dans les régions voisines : Marche, Berry, Auvergne, Périgord et Poitou. Sur ce point, il semblerait donc y avoir une singularité Limousine, sans qu'il soit possible de déterminer si cela correspond à une réalité ou à un déficit documentaire.

### Déclin ou disparition ?

Les archives, notamment les cartulaires, utilisent parfois le qualificatif de *judeus* accolé au nom d'une personne, mais il n'est pas toujours possible de l'analyser comme traduisant l'appartenance à la communauté juive<sup>32</sup>. Pour s'en tenir au XI<sup>e</sup> siècle, citons *Petrus judaeus*, dans le cadre d'un accord conclu avec l'évêque Itier, à propos d'un château<sup>33</sup>, ou *Gentianus judaeus* mentionné parmi les *adstipulatores* participant à l'acquisition de la terre de Monjean en Charente par le chapitre de Saint-Étienne<sup>34</sup>. Ainsi que le remarque Dom Becquet, ils sont traités d'une manière particulière : certes, ils participent aux actes, mais sont cités en dernier. Cela pourrait signifier que, tout en leur reconnaissant une certaine capacité juridique, leur rejet en fin d'acte, juste avant la mention du notaire, aurait valeur d'une relative stigmatisation. Dom Becquet suggère qu'ils interviendraient surtout au titre de la garantie financière<sup>35</sup>. C'est peut-être de cette manière qu'il faut expliquer la présence de personnages qualifiés de *judeus* dans le sillage de certains lignages, comme Pierre le juif (*Judeus*) et son frère Raymond, dans le sillage des Jaunhac<sup>36</sup> ou Raymond le Juif (*Judeus*) dans celui des Lastours à Pompadour<sup>37</sup>. La mention de *Wido judeus*, qualifié de *monachus*<sup>38</sup> est en revanche plus difficile à

---

<sup>32</sup> Christian Rémy, avec sa générosité habituelle, nous a confié une liste de ces mentions résultant de son important travail de dépouillement. Qu'il trouve ici le témoignage de notre gratitude.

<sup>33</sup> 1052-1073, Cartulaire de Saint-Étienne, n° 190, *BSAHL*, t. 69, p. 183.

<sup>34</sup> 1081, Cartulaire de Saint-Étienne, n° 95, *BSAHL*, t. 69, p. 114.

<sup>35</sup> Dom BECQUET, *Paroisses et paroissiens en Limousin au XIX<sup>e</sup> siècle*, Ligugé, 1979, multigr., p. 16.

<sup>36</sup> Av. 1100 : *Cartulaire d'Aureil*, 1900, n° CXLIV, p. 97.

<sup>37</sup> Av. 1100 : *Cartulaire d'Aureil*, 1900, n° CCLXIII, p. 195-197.

<sup>38</sup> XI<sup>e</sup> — XII<sup>e</sup> siècle : Alfred LEROUX, Émile MOLINIER et Antoine THOMAS, *Documents historiques bas-latins...*, t. II, 1885, n° 30, p. 20. Peut être s'agit-il d'un converti ?

interpréter. Plus étranges encore, deux mentions repérées parmi les manuscrits hébraïques conservés à la bibliothèque du Vatican laisseraient supposer l'existence d'une certaine continuité et éventuellement d'une poursuite de la production intellectuelle juive à Limoges. Le premier document, rédigé au XIV<sup>e</sup> siècle en Espagne en caractères séphardiques semi-cursifs, renferme des extraits du commentaire de Maïmonide sur *Mishnah Keritot*, i : 1. Il s'agit d'une traduction de l'arabe à l'hébreu, réalisée par un médecin dont l'identité est donnée dans une mention inscrite sur le haut de la page : *[Moses] b. [Judah] b. Abun de Limoges*. Si la mutilation du début de la phrase rend son interprétation hypothétique, la fin reste bien lisible et permet aux éditeurs du catalogue de retenir l'identification avec Limoges<sup>39</sup>. Malheureusement, ni ce personnage ni sa traduction ne sont autrement documentés, la seule autre qui soit connue ayant été réalisée par Nathaniel Almoli, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Vu le caractère très lacunaire de l'information et son absence de datation, il est sans doute prudent de ne pas la surinterpréter. En l'absence d'attestation explicite d'hébraïsants-arabisants limousins, on se contentera de proposer d'analyser la référence à Limoges, plus comme une indication signant l'origine du traducteur que comme marquant un lieu d'activité. Au fond, le cas de Moïse pourrait être rapproché de celui d'un Pierre de Limoges (c. 1240 – 1306), universitaire parisien originaire du diocèse de Limoges qui lègue à la Sorbonne un ensemble de manuscrits témoignant de sa maîtrise de l'hébreu et peut-être de l'arabe<sup>40</sup>.

La bibliothèque du Vatican conserve un autre manuscrit<sup>41</sup> rédigé en Allemagne au début du XIV<sup>e</sup> siècle faisant allusion à Limoges à travers une déploration liturgique dédiée aux « martyrs de Limoges », rédigé par Abraham [b. Samuel] de Speyer. S'il est bien difficile de comprendre le sens de cette formule, on retiendra que dans le milieu ashkénaze rhénans le nom de Limoges était suffisamment connu pour qu'on puisse lui rattacher des événements tragiques, réels ou non.

---

<sup>39</sup> Vat. ebr. 170, f° 237 r° : Benjamin RICHLER, *Hebrew Manuscripts in the Vatican Library*, Catalogue Vatican, 2008, p. 200.

<sup>40</sup> Parmi les ouvrages légués : BNF, ms arabe 595 ; par ailleurs, Pierre de Limoges recourt à l'hébreu lorsqu'il souhaite crypter certaines informations : BNF, lat. 15971, f. 233r.

<sup>41</sup> Vat. ebr. 31, n° 45.

Sans doute faut-il voir dans cette notoriété comme la rémanence de l'époque de Tov Elem où Limoges semble avoir joué un rôle important dans la construction du judaïsme ashkénaze.